

<http://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-CPE-de-mars-2012.html>



CAP des CPE de mars 2012

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -

Date de mise en ligne : jeudi 29 mars 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Suite au refus des élus paritaires Snetap-FSU de siéger lors de la [CAP](#) du 15 mars 2012 pour protester contre le projet de fermeture du poste de [CPE](#) de Ribemont, la CAP s'est tenue ce jour.

Déclaration préalable

Le motif de notre refus de siéger lors de la [CAP](#) du 15 Mars reste à ce jour toujours d'actualité et nous sommes plus que jamais déterminés, avec les parents d'élèves et les personnels, à faire rétablir le poste de [CPE](#) de Ribemont.

Le [LPA](#) de Ribemont, ses élèves et leurs parents, ainsi que tous les usagers de l'établissement méritent, comme tout autre lycée agricole de l'[EAP](#), un véritable service vie scolaire, qui ne saurait être amputé de la présence de la fonction qui en constitue la pierre angulaire : un CPE.

Puisque la [DGER](#) s'est déclarée le 15 Mars, par la voix de son sous directeur chargé des dotations, incapable de revenir sur une décision qu'elle avait à l'évidence prise mais fait valider par le Ministre, c'est à ce niveau que nous agissons depuis.

Un rendez-vous est fixé avec son Cabinet mercredi 4 Avril, certes après cette CAP reconvoquée mais avant la [CCP](#) des proviseurs ou les représentants du Snetap-Fsu ne manqueront pas de dénoncer le projet de création d'un nouveau corps au Ministère de l'Agriculture, celui de Proviseur-adjoint/CPE !

C'est dans cet état d'esprit et pour ne pas pénaliser l'ensemble des collègues, et notamment les actuels stagiaires dans l'attente de leur futur établissement d'affectation, que nous avons décidé de siéger aujourd'hui.

La séance

Suite à cette déclaration préalable, nous avons pu aborder l'ordre du jour et en particulier :

- Mouvement et 1ère affectation des CPE stagiaires
- Avancement à la Hors-classe (15 promotions)

Par ailleurs, le SNETAP [FSU](#) a obtenu :

L'augmentation des notes pour les deux demandes de révisions de note.
Le recul de l'administration dans sa volonté de fermeture de deuxième postes.

Le SNETAP FSU a exigé

Que les Agents Contractuels CPE bénéficient bien des mesures de déprécarisation dès cette 1ère année, même si nous avons obtenu l'ouverture d'un concours. Les modalités de la mise en oeuvre de cette déprécarisation seront

débatues lors des prochaines négociations (19 avril). Les CPE y prendront toute leur place. Les réponses doivent être à la hauteur des enjeux : concours spécifiques, Concours internes ET externes pour éviter de recréer de la précarité.

Le SNETAP FSU s'est félicité :

Après de nombreuses années d'interventions, nous avons appris que le texte permettant le versement de l'indemnité forfaitaire pour les Agents Contractuels était « dans les tuyaux » de l'administration..

Les élus paritaires

**Prochain rendez-vous : mercredi 04 Avril 2012- Cabinet du Ministre :
un seul objectif : le maintien du poste de CPE de Ribemont !**